

Juillet 2019

Les fiches de déclarations environnementales et sanitaires (FDES) fournissent, pour un produit de construction donné (défini par son unité fonctionnelle), des informations sur ses caractéristiques environnementales et sanitaires. Les FDES sont indispensables pour connaître les caractéristiques des solutions béton, dans le cadre d'une démarche HQE®.

Qu'est-ce qu'une FDES ?

Les fiches de déclarations environnementales et sanitaires (FDES) fournissent, pour un produit de construction donné (défini par son unité fonctionnelle), des informations sur ses caractéristiques environnementales et sanitaires. Et ce pour toutes les phases de la vie du produit (production, transport, mise en oeuvre, vie en oeuvre et fin de vie).

Dix impacts environnementaux pertinents ont été retenus, parmi lesquels : la consommation de ressources énergétiques, la consommation d'eau, le changement climatique, la pollution de l'air, de l'eau, des sols, etc.

Une délivrance normée

La norme AFNOR NF P 01 010 "Déclaration environnementale et sanitaire des produits de construction" définit les principes applicables à la fourniture d'informations sur les caractéristiques environnementales et sanitaires des produits de construction. Elle établit les bases communes pour la délivrance d'une information objective, tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

Le format utilisé pour les FDES est basé sur la fiche de déclaration AIMCC.

Ces fiches sont toutes conformes à la norme NF P 01-010.

CERIB
BP 30059
28231 Épernon
www.cerib.com - cerib@cerib.com

SNBPE
3 rue Alfred Roll
75849 Paris Cedex 17
www.snbpe.org/ - snbpe@snbpe.org

Auteur

Cimbéton



**Retrouvez toutes nos publications
sur les ciments et bétons sur
infociments.fr**

Consultez les derniers projets publiés
Accédez à toutes nos archives
Abonnez-vous et gérez vos préférences
Soumettez votre projet

Article imprimé le 02/04/2025 © infociments.fr